Informations de base

2008/2680(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Future architecture mondiale des marchés financiers et adoption d'un plan de relance économique pour l'UE **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 5.03 Economie mondiale et mondialisation	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2910	2008-12-01
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	MCCREEVY Charlie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
01/12/2008	Débat au Conseil		Résumé
03/12/2008	Débat en plénière		Résumé
03/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2680(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Question orale/interpellation du Parlement		B6-0487/2008	03/12/2008	
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0488/2008	03/12/2008	

Future architecture mondiale des marchés financiers et adoption d'un plan de relance économique pour l'UE

2008/2680(RSP) - 01/12/2008

Le Conseil a procédé à un **échange de vues** sur la réponse à apporter à la crise économique actuelle sous l'angle de la compétitivité européenne.

Entre autres considérations, le Conseil s'est exprimé sur le fait que l'amélioration des conditions cadre pour les entreprises européennes, et en particulier pour les PME, est essentiel pour contrer les effets de la crise sur la compétitivité et pour soutenir et renforcer la création d'emploi.

Le débat a été précédé d'une présentation par la Commission de sa communication « La stratégie de Lisbonne: plan européen de relance pour la croissance et l'emploi » publiée le 26 novembre 2008.

S'inspirant du principe fondamental de la solidarité et la justice sociale, le plan européen de relance économique présenté par la Commission repose sur deux piliers principaux : l'injection de pouvoir d'achat dans l'économie pour stimuler la demande et restaurer la confiance et la nécessité d'orienter l' action de court terme en vue de renforcer la compétitivité de l'Europe à long terme.

Dix actions sont proposées pour la relance en vu d'aider les États membres de l'UE à mettre en place les leviers économiques et sociaux pour confronter les nouveaux défis.